

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Maître d'Ouvrage



Mairie de Penmarc'h
110 Rue Edmond Michelet
29760 PENMARC'H
Tél : 02.98.58.60.19
Fax : 02.98.58.52.26
Courriel : mairie@penmarch.fr

Programme

Objet du marché

MAITRISE D'OEUVRE
Aménagement de l'entrée d'agglomération

Date limite de réception des offres
Vendredi 7 octobre 2016 à 12 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016
Conformément à la loi MOP et aux obligations qui en découlent pour la maîtrise d'ouvrage, ce programme est établi afin qu'une réponse d'ordre environnemental, paysagé et technique soit

apportée, par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, à la politique exprimée par la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, le présent document précise, outre les objectifs de maîtrise d'ouvrage, les attentes ainsi que les contraintes fonctionnelles, techniques à respecter afin d'offrir à la collectivité et aux usagers des aménagements répondant aux enjeux exprimés.

Le présent programme est une pièce constitutive du dossier.

I. Contexte :

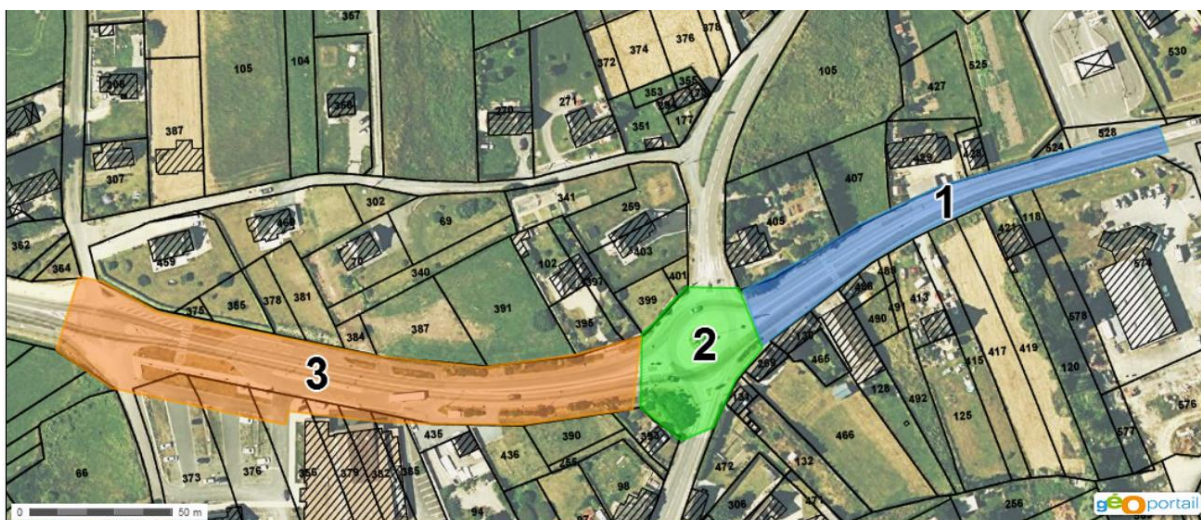
1.1 Contexte général :

Pointe avancée dans l'atlantique, troisième commune bigoudène par le nombre de ses habitants, Penmarc'h garde encore à travers ses monuments les traces de son prestigieux passé. En effet, Kérity fut un grand port de commerce européen au Moyen-Âge qui armait plus de deux cent navires. Sa grandeur prit fin vers 1600. Ce sont des paysans marins qui à partir de 1860 vont faire revivre les vieilles paroisses de Kérity, Saint-Guérolé et de Penmarc'h Bourg qui forment la commune actuelle.

D'une population de 5 401 habitants (2013), pour une superficie de 1639 ha, la commune est composée de quatre principaux villages. Penmarc'h-Bourg (le pôle administratif), Saint-Guérolé (port de pêche principal, pôle économique), Kérity (ancien port de pêche aujourd'hui orienté vers l'accueil de la plaisance et pôle touristique) et Saint Pierre où se situe le phare d'Eckmühl.

Penmarc'h fait partie du canton de Pont L'Abbé et de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

1.2 Localisation – Zone d'étude



En bleu, le secteur 1 situé sur la RD 785 entre le rond-point de Prat Gouzien et le rond-point d'accès au centre de Penmarc'h. (RD 785 / RD53 / Hent Menez Groes)

En vert, le secteur 2 : le rond-point d'accès au centre de Penmarc'h

En orange, le secteur 3 : la RD 53 entre le rond-point d'accès au centre de Penmarc'h et le chemin de Penhors

II. Secteur 1 – entre le rond-point de Prat Gouzien et le rond-point d'accès au centre de Penmarc'h

Un diagnostic précis et des préconisations d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance sur ce dossier. Cette étude est jointe en annexe 1 au présent programme.

2.1 Etat des lieux – Diagnostic

Ils sont décrits dans le paragraphe 1 de l'étude jointe en annexe 1

2.2 Les objectifs de réalisation

- Améliorer la lisibilité de l'entrée d'agglomération
- Sécuriser les piétons et cyclistes
- Sécuriser les automobilistes
- Donner un caractère plus urbain
- Intégrer un panneau d'informations municipales sur cet axe

Ils sont détaillés séquence par séquence dans le paragraphe 2 de l'étude jointe en annexe 1

2.3 Préconisations et orientations d'aménagement

Elles sont détaillées séquence par séquence dans le paragraphe 2 de l'étude jointe en annexe 1

2.4 Délais de réalisation

La commune souhaite réaliser les travaux courant 2017

III. Secteur 2 – Le réaménagement paysager du rond-point d'accès au centre de Penmarc'h

Afin de garder une cohérence avec les aménagements qui seront réalisés sur le secteur 1, un réaménagement paysager de ce rond-point est à prévoir. Celui-ci devra permettre d'assurer une qualité paysagère du site et prendra en compte la continuité et la sécurisation des cheminements doux.

La commune souhaite réaliser les travaux courant 2017 à la suite des

aménagements proposés sur le secteur 1

IV. Secteur 3 – La continuité des cheminements doux sur la RD 53 entre le rond-point d'accès au centre de Penmarc'h et le chemin de Penhors

Une piste cyclable existe sur la RD 53 en venant de Saint Guérolé mais s'arrête au niveau du chemin de Penhors (parking de la salle cap caval). Le but de cette réalisation est d'assurer la continuité et la sécurisation des cheminements doux à la suite des aménagements proposés sur les secteurs 1 et 2.

Les préconisations sont décrites dans le paragraphe 2 de l'étude jointe en annexe 1 au présent programme.

La commune souhaite réaliser les travaux courant 2017 après les travaux réalisés sur le secteur 2.

V. L'accessibilité

Les aménagements réalisés, ainsi que les matériaux devront permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en application de la loi n°2005.102 du 11 février 2005 et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 2006-1658 ainsi que de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

VI. Les aménagements paysagers

Les aménagements paysagers devront répondre à un triple objectif :

- L'entretien devra être aisé ;
- Les aménagements devront être durables ;
- Les aménagements ne devront pas entrer en conflit avec les règles de visibilité établies.

Il est laissé libre choix au titulaire du marché de proposer le mobilier urbain ainsi que la signalétique à mettre en place. Toutefois, ces derniers devront recevoir l'approbation du maître d'ouvrage.

VII. Compétences de l'équipe

Afin de répondre au mieux aux besoins, la maîtrise d'œuvre devra intégrer les compétences suivantes :

- Paysagiste concepteur ou architecte (mandataire de l'équipe)
- Ingénierie VRD
- Toute autre compétence qu'elle jugera nécessaire pour mener à bien sa mission.

Annexe 1 : Etude sur l'entrée d'agglomération